Nations Unies A/77/767/Add.5

Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 151 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2021/22	40 272 300
Dépenses de 2021/22	39 751 400
Solde inutilisé de 2021/22	520 900
Crédits ouverts pour 2022/23	43 122 200
Montant estimatif des dépenses de 2022/23	43 027 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2022/23[a]	(94,400)
Projet de budget du Secrétaire général pour 2023/24	43 754 200
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2023/24	(106,800)
Recommandation du Comité consultatif pour 2023/24	43 647 400

[a] Montant estimatif au 31 mars 2023.

23-07548 (F) 010523 020523

Merci de recycler

I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports concernant le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (A/77/732 et A/77/612), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu, en ligne et en personne, avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 avril 2023. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote A/77/767 et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 dans son rapport paru sous la cote A/77/802.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

2. Par sa résolution 75/294, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 40 272 300 dollars (montant net : 36 379 100 dollars) destiné à financer le fonctionnement du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 39 751 400 dollars (montant net : 35 775 200 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 99 % environ. Le solde inutilisé, dont le montant s'élève à 520 900 dollars, représente 1,3 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice et résulte de l'effet combiné de dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (529 800 dollars, soit 1,6 %) et d'une sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles (1 050 700 dollars, soit 14,5 %). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/77/612).

3. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés avaient augmenté, passant de 800 600 dollars en 2020/21 à 1 135 300 dollars en 2021/22, et que, au 30 juin 2022, ils s'élevaient à 190 500 dollars pour le personnel civil et à 944 800 dollars pour les dépenses opérationnelles. Le Comité formule d'autres observations sur les engagements non réglés et les produits divers ou accessoires dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

4. Pendant l'exercice 2021/22, un montant de 529 900 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil) pour financer des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel recruté sur les plans national et international qui tenaient à l'application des nouveaux barèmes des traitements. Il a été possible de réaffecter des ressources en raison de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des installations et des infrastructures, des communications et de l'informatique, de la santé, des fournitures, services et matériel divers et des voyages officiels (A/77/612, par. 50).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. Au 31 mars 2023, le montant brut des dépenses effectives s'élevait à 29 800 400 dollars. À la fin de l'exercice en cours, il devrait s'établir à 43 027 800 dollars, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 99,8 % des crédits ouverts (43 122 200 dollars).

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 6 février 2023, le solde de trésorerie du Centre de services régional s'établissait à 18 500 000 dollars, ce qui suffisait à couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 10 781 000 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Établi en juillet 2010 en application de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, le Centre de services régional d'Entebbe fournit des services partagés aux missions opérant dans la région, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions. Dans sa résolution 76/278, l'Assemblée a approuvé le budget du Centre pour l'exercice 2022/23 et décidé d'examiner à sa soixante-dix-septième session la question de son financement, à répartir entre les 17 entités clientes (7 missions de maintien de la paix, 9 missions politiques et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine) que le Centre soutient. De plus, le Centre assurera les fonctions résiduelles de liquidation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), ainsi que du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi. Il fournira également des services administratifs à quelques entités clientes qui ne sont pas des missions, comme le Service de la lutte antimines, le Bureau régional des services d'ombudsman et de médiation et le Bureau des services de contrôle interne d'Entebbe. Les hypothèses budgétaires et activités d'appui ainsi que les services fournis sont présentés à la section I.B du rapport sur le projet de budget (A/77/732).

Dispositif de modulation des ressources

8. On trouvera dans le rapport sur le projet de budget des informations détaillées sur le dispositif de modulation des ressources du Centre de services régional (ibid., par. 10 et 35 à 46). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Centre continuera d'optimiser et d'étendre l'utilisation de son dispositif de modulation des ressources pour établir le budget pour l'exercice 2023/24 et que, pour ce faire, il a procédé à un examen interne des années utilisées aux fins de la comparaison de la charge de travail et de la détermination de l'incidence des taux de vacance de postes appliqués au Centre et dans les missions clientes, dont il est ressorti que la méthode suivie les années précédentes restait appropriée tandis que la moyenne pondérée de la charge de travail servant de niveau de référence serait ajustée pour prévoir plus précisément la charge de travail attendue pour 2023/24. De plus, la Section des services aux clients a été incorporée dans le dispositif de modulation des ressources pour l'exercice 2023/24, comme suite à l'achèvement du déploiement du dispositif de prestation de services aux clients dans toutes les missions clientes.

9. Aux paragraphes 40 à 42 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations supplémentaires sur la méthode de modulation des ressources. Il indique

que la méthode de la moyenne pondérée a été introduite pour atténuer les incidences négatives de la baisse anormale du volume des opérations due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), car l'utilisation du volume réel de l'année écoulée, qui avait été fortement affecté par la pandémie, aurait compromis la précision du dispositif. Pour le budget 2023/24, le Centre a modifié les coefficients afin d'affiner encore le dispositif. Outre les répercussions de la pandémie, la pondération a également permis de réduire les effets d'autres données aberrantes liées aux pics enregistrés au cours de différents exercices. Il est indiqué dans le rapport que, pour les prochaines périodes d'évaluation, le Centre continuera d'affiner les coefficients de pondération appliqués ou appliquera le même coefficient à tous les exercices, et que des explications concernant l'utilisation de valeurs pondérées, le cas échéant, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget (A/77/732, par. 42).

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au Centre, le dispositif de modulation des ressources était axé sur les activités de traitement administratif et reposait sur une analyse de l'équivalent plein temps fondée sur le temps consacré à chaque opération et sur le volume annuel prévu, compte tenu de l'augmentation ou de la réduction des effectifs autorisés pour l'ensemble des entités clientes pour l'année suivante, ce qui permettait de déterminer la charge de travail attendue et les variations des ressources nécessaires. Le dispositif mettait l'accent sur les principaux éléments des gammes de services du Centre fournissant des services de traitement directs et dynamiques aux missions clientes dans les domaines administratifs que sont les ressources humaines, les finances, les services aux clients et les voyages et ne tenait pas compte des bureaux des chefs et des bureaux chargés des activités autres que les activités de traitement. Il avait été conçu pour estimer, sur la base des données concernant le volume des opérations, le nombre de membres du personnel du Centre qui fournissaient des services modulables de traitement administratif.

11. Le Comité consultatif a également été informé que, compte tenu des informations données ci-dessus concernant le dispositif, il serait très difficile de reproduire celui-ci dans des missions ou d'autres entités qui, par nature, avaient des mandats variés, diversifiés et souvent évolutifs, dont le nombre d'activités de traitement administratif était relativement restreint et dont les diverses composantes avaient des facteurs de modulation différents. Le Comité a également été informé qu'il ne serait pas possible de généraliser les transferts et réaffectations de personnel d'une mission à l'autre, et ce pour diverses raisons, notamment le fait que le budget et le tableau d'effectifs de chaque mission ne pouvaient être modifiés sans l'approbation de l'Assemblée générale, que les compétences et les fonctions disponibles dans certaines missions ne correspondaient pas toujours à celles requises par d'autres, que des avis de vacance de poste devaient systématiquement être publiés, même pour pourvoir des postes vacants pour une courte période, conformément aux procédures de recrutement et de sélection du personnel, que les membres du personnel recrutés sur le plan national ne pouvaient généralement pas occuper un poste situé en dehors de leur pays d'origine et que les mouvements de membres du personnel recrutés sur le plan international et les mouvements géographiques pouvaient entraîner des coûts importants.

12. **Le Comité consultatif reconnaît les avantages que présente le dispositif de modulation des ressources du Centre de services régional pour ce qui est de déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des fonctions de traitement administratif et prend acte des ajustements apportés à la méthode de pondération pour établir un niveau de référence fiable qui permettra de mesurer les données concernant le volume des transactions. Il rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées concernant le dispositif de modulation des ressources dans ses précédents rapports sur le Centre (les plus récentes figurant**

dans le rapport A/76/760/Add.6, aux paragraphes 7 à 10) et attend avec intérêt de recevoir des informations sur de nouveaux ajustements dans les prochains rapports budgétaires. Il formule d'autres observations et recommandations concernant la modulation des ressources dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/77/833).

Fonctions d'appui et structure

13. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les fonctions d'appui resteront rattachées au Bureau du Directeur et que les bureaux chargés de l'appui continueront de relever du Service régional des technologies, ainsi que du Centre de déploiement et de soutien avancés et de la Section de l'appui centralisé aux achats, ces deux derniers étant des unités hébergées du Département de l'appui opérationnel. Il présente l'organigramme actuel du Centre (A/77/732, annexe II.A) et indique que, contrairement aux missions, dans lesquelles le personnel des sections peut comprendre des agents appartenant à des groupes professionnels très divers, les sections modulables du Centre sont principalement composées de fonctionnaires chargés des ressources humaines, des finances et des voyages. Pour faire face aux pics d'activité saisonniers ou aux situations où des opérations supplémentaires non planifiées sont nécessaires, des membres du personnel ayant les compétences et les qualifications requises sont mutés temporairement pour absorber la charge de travail. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que ce processus nécessite de lourdes démarches administratives, qui retardent le déploiement du personnel, et que réviser la structure des quatre sections concernées pour les rendre modulables permettrait des mouvements sans restriction à l'intérieur de chaque section. Les mouvements en dehors des sections resteraient soumis à des démarches administratives relatives au prêt et à l'emprunt de postes (ibid., par. 13). **Le Comité consultatif prend note des changements apportés au tableau d'effectifs et à l'organigramme du Centre (ibid., annexe II.B)**.

14. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'au cours des deux derniers exercices, le Centre a procédé à 86 mutations de membres du personnel pour répondre aux besoins opérationnels pendant les pics d'activité, dont 19 à l'intérieur des sections, lesquelles auraient pu être évitées si la structure avait été révisée selon la proposition actuelle. Le Centre continuera néanmoins de fonctionner selon le concept de gammes de service et donc de présenter la modulation des ressources à ce niveau (ibid., par. 12 à 14 et tableaux 1 et 4 ; voir également par. 28 à 32 ci-dessous). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les chefs de mission et d'entité disposaient d'une délégation de pouvoirs leur permettant de muter temporairement du personnel à l'intérieur de leur mission ou entité pour de courtes périodes et qu'ils pouvaient donc réaffecter ou transférer des membres du personnel en cas de pic d'activité. De plus, lors de pics d'activité saisonniers, il était parfois nécessaire de muter des membres du personnel d'une unité à l'autre pour répondre aux besoins opérationnels et faire en sorte que les services soient fournis en temps voulu. Pour ce faire, il fallait que les responsables des deux unités ou gammes de services concernées acceptent les mouvements et obtiennent l'approbation du Directeur du Centre. Les mouvements devaient ensuite être consignés dans Umoja. Le Comité a été informé que ces mouvements temporaires s'accompagnaient de lourdeurs administratives et que, dans la nouvelle structure proposée, les ressources disponibles dans une section ne pourraient être utilisées que pour combler d'éventuelles lacunes constatées à l'intérieur de cette même section. Les mouvements temporaires entre sections devraient toujours faire l'objet de procédures administratives normales dans Umoja.

15. **Le Comité consultatif note que la procédure de délégation de pouvoirs permet la réaffectation temporaire du personnel et qu'il est actuellement**

possible de recourir à ces mouvements temporaires pour faire face aux pics d'activité saisonniers. Il note que la restructuration des gammes de services qui est proposée dans les sections chargées des activités de traitement administratif se traduirait par une plus grande souplesse administrative. Il estime toutefois que, si la proposition était approuvée, des informations exhaustives sur le nombre et la fréquence des mouvements de personnel effectués à l'intérieur des sections devraient être communiquées dans les rapports sur l'exécution du budget du Centre de services régional.

Structures de services

16. Le Comité consultatif a été informé que les dispositifs de prestation de services du Service régional des technologies, du Centre de déploiement et de soutien avancés et de la Section de l'appui centralisé aux achats du Centre de services régional étaient distincts des gammes de services concernant l'administration du personnel et les finances qui relevaient du dispositif de modulation des ressources (voir également par. 19 à 22 ci-dessous). Il a également été informé que le Centre de déploiement et de soutien avancés et la Section de l'appui centralisé aux achats avaient été intégrés au Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui opérationnel et que ces entités étaient ainsi devenues des unités hébergées hiérarchiquement rattachées au Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du Siège et travaillant avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Ces entités étaient chargées de services qui pouvaient être fournis à distance et qui ne relevaient pas du dispositif de modulation des ressources ; il s'agissait notamment de mettre en place des stocks pour déploiement régional en lien avec les stocks pour déploiement stratégique à Brindisi, de coordonner les contrats de transport de marchandises et d'appuyer la mise en place de contrats régionaux. Le Comité a par ailleurs été informé que le Service régional des technologies fournissait à distance des services d'appui aux missions clientes sur la base des trois principes guidant la centralisation régionale des activités informatiques, à savoir l'élimination des activités redondantes, la réalisation d'économies d'échelle et de gamme et la suppression des disparités de services entre les missions grâce à la normalisation des services. Le Service fournissait également des capacités stratégiques, administratives et techniques spécialisées, notamment dans les domaines de la sécurité informatique et de la conformité, au Centre de services régional, aux missions clientes et aux partenaires ; il s'occupait notamment de gérer des projets dont l'envergure et le degré d'activité des parties prenantes étaient variables, de mettre en service des systèmes et des solutions et d'organiser des formations connexes dans les missions clientes.

17. Le Comité consultatif rappelle que le Centre de services régional a initialement été créé pour fournir un appui aux missions clientes dans les domaines des ressources humaines et des finances, que le Centre de déploiement et de soutien avancés a ensuite été créé en tant qu'unité hébergée du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour remplacer le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et que la Section de l'appui centralisé aux achats a été intégrée au Centre de services régional, toujours en tant qu'unité hébergée, pour que le Secrétariat puisse tirer pleinement parti de la complémentarité des activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement menées par les unités administratives qui relevaient du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement sur le plan technique. **Le Comité consultatif note que l'existence d'un double rattachement hiérarchique entre le Centre de services régional et le Département de l'appui opérationnel tient davantage à l'évolution de la structure du Centre au fil des ans qu'à une véritable décision ; ainsi, le Centre de déploiement et de soutien avancés et la Section de l'appui centralisé aux achats relèvent du Bureau de la gestion de la**

chaîne d'approvisionnement, tandis que le Centre dans son ensemble, à savoir les sections chargées des activités de traitement administratif et le Service régional des technologies, relève du Bureau des opérations d'appui. Le Comité compte que les incidences que la structure organisationnelle actuelle pourrait avoir sur l'efficacité de la gestion et du contrôle et sur l'application du principe de responsabilité seront évaluées dans le prochain projet de budget du Centre de services régional (voir par. 19 à 22 ci-dessous).

Initiatives du Centre de services régional

18. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général (A/77/732, par. 15 à 25) des informations sur les initiatives du Centre de services régional, notamment celles qui suivent :

a) *Services aux clients* : le Centre continuera de tirer parti des avantages du dispositif de prestation de services aux clients, qui a été mis en œuvre dans toutes les missions clientes au cours de l'exercice 2022/23. Le rapport donne des précisions sur ce modèle en étoile, conçu selon une approche à quatre niveaux, qui a permis de resserrer les liens avec les clients dans le traitement des questions stratégiques et thématiques et ainsi d'améliorer l'expérience client, comme en témoigne le taux de satisfaction des clients, qui est passé de 72 % en 2018 à 77,5 % en 2022. Le Secrétaire général indique également que le Centre continuera d'appuyer les anciennes missions clientes et d'entretenir et d'utiliser son centre de formation de pointe pour accueillir des sessions de formation, des séminaires, des ateliers et des conférences (ibid., par. 15 à 17 ; voir aussi par. 51 ci-dessous). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans ce modèle en étoile, le Centre de services régional constituait le noyau du système et gérait les questions relatives à l'appui aux clients dans le cadre des services centralisés qu'il fournissait aux missions, et que chaque mission constituait une branche de l'étoile et dirigeait les questions relatives à l'appui aux clients vers le Centre, selon un mode de fonctionnement qui présentait les avantages suivants : un renforcement de la culture axée sur les clients grâce à une meilleure cohérence, à la réorganisation des groupes d'appui aux clients et à la coordination entre le Centre de services régional et les missions clientes pour ce qui était de fournir un appui aux clients ; une distinction claire entre les rôles et responsabilités du Centre et ceux des missions clientes, ce qui permettait d'éviter les doubles emplois ; des méthodes et outils normalisés de gestion des demandes ; une transparence et une visibilité accrues dans la gestion et le suivi des problèmes des clients ; un accès facilité aux équipes d'appui aux clients grâce à la plateforme de gestion des demandes et au courrier électronique. **Le Comité consultatif compte que les efforts visant à accroître la satisfaction des clients se poursuivront et attend avec intérêt de recevoir un complément d'information à ce sujet dans les prochains rapports budgétaires [voir aussi A/76/760/Add.6, par. 11 d)]** ;

b) *Questions environnementales* : le Centre continuera de faire en sorte que la Base d'appui d'Entebbe soit plus verte, d'entretenir les systèmes de surveillance à distance des infrastructures de terrain et d'étendre leur portée (A/77/732, par. 18 et 19). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé des avantages découlant de cette initiative et a appris que 1 460 plantes, fleurs et arbres avaient été plantés au Centre pendant l'exercice 2020/21 et 490 pendant l'exercice 2021/22. Le Comité note que le Centre continuera d'entretenir les systèmes de surveillance à distance des infrastructures de terrain qui permettent de surveiller, de contrôler et de gérer les réservoirs de carburant et d'eau, les compteurs électriques et les équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation de la Base d'appui d'Entebbe, et qu'il les complètera en installant des dispositifs supplémentaires tels que des capteurs de gaz inflammables, de gaz toxiques et de qualité de l'eau, et en intégrant les ascenseurs au tableau de bord.

c) *Voyages* : le Centre de services régional continuera de vérifier tous les billets d'avion avant leur émission auprès d'une société spécialisée dans l'audit des tarifs afin de garantir l'obtention des meilleurs tarifs possibles et le respect des directives relatives aux voyages. L'audit des tarifs permettra de veiller à ce que les agences de voyage respectent les directives et sélectionnent les itinéraires les plus économiques pour les missions clientes (ibid., par. 20). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé de l'objectif, de la mise en œuvre et du fonctionnement des audits des tarifs et a appris que le coût actuel d'un audit était de 5 dollars pour chaque billet. Il a également été informé que 2 385 dollars avaient été économisés entre août et décembre 2022 grâce à l'émission de nouveaux billets sur recommandation de la société ayant réalisé l'audit. De plus, le recours à un audit des tarifs était une bonne pratique qui était partagée avec toutes les équipes chargées des voyages au Secrétariat aux fins d'une meilleure gestion des fournisseurs et qui avait été adoptée par la Section des voyages et des transports du Siège, à New York, et par le Centre de services régional. **Le Comité consultatif note que seuls la Section des voyages et des transports de New York et le Centre de services régional d'Entebbe ont recours à l'audit des tarifs, et il est d'avis que cette pratique pourrait être généralisée au Secrétariat pour réaliser des économies et des gains d'efficacité. Il attend avec intérêt de recevoir des informations à ce sujet** ;

d) *Informatique* : le Service régional des technologies continuera d'étudier les moyens d'optimiser les opérations essentielles liées à l'informatique et aux communications dans les missions et, en coordination avec le Bureau de l'informatique et des communications, il fournira des solutions fondées sur la valeur destinées à améliorer les opérations des missions, déploiera des technologies nouvelles et innovantes et renforcera la sécurité dans les missions (ibid., par. 21 et 22). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Service fournissait des capacités stratégiques, administratives et techniques spécialisées, notamment dans les domaines de la sécurité informatique et de la conformité, au Centre de services régional d'Entebbe, aux missions clientes et aux partenaires et que, pour gérer efficacement les risques de cybersécurité, il était essentiel de bien connaître la situation en matière de sécurité informatique et d'avoir toujours conscience des vulnérabilités et des menaces. Le Service fournissait également une gamme de services stratégiques et opérationnels au Centre et à ses missions clientes et était chargé de gérer des projets dont l'envergure et le degré d'activité des parties prenantes étaient variables, de mettre en service des systèmes et des solutions et d'organiser des formations connexes dans les missions clientes. On peut citer notamment l'automatisation robotisée des processus du Groupe de la facturation des appels téléphoniques, les caméras thermographiques, des applications permettant de signaler les événements liés à l'environnement qui se produiraient sur le lieu de travail et le système de signature électronique et le système de surveillance à distance des infrastructures de terrain de la plateforme fondée sur l'Internet des objets. **Le Comité consultatif prend note de la multiplicité des services fournis par le Service régional des technologies, qui vont du renforcement des capacités aux activités opérationnelles et stratégiques en passant par les services de cybersécurité. Il constate des différences dans la gamme des services fournis par le Service régional des technologies et dans la structure entre l'équipe chargée de la région 2, qui s'occupe des missions en Afrique et relève du Centre de services régional, et l'équipe chargée de la région 1, qui relève de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)** (voir aussi par. 23 et 40 à 41 ci-dessous). Le Comité formule d'autres observations et recommandations sur les services régionaux des technologies dans son rapport sur la FINUL (A/77/767/Add.9).

e) *Fonctions de liaison et de représentation* : le Centre assumera des fonctions supplémentaires de liaison et de représentation pour la base d'Entebbe

auprès du Gouvernement ougandais, première étape du transfert des services fournis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans le cadre de sa stratégie de transition. Ces services sont actuellement assurés par plusieurs membres du personnel de la MONUSCO, ce qui correspond à deux équivalents plein temps pour l'ensemble du personnel de la Base d'appui d'Entebbe, y compris les unités hébergées. Pour assurer ces fonctions, un poste sera supprimé à la MONUSCO afin de permettre la création d'un poste au Centre, sans incidence sur les coûts. Il est également proposé de déployer un emploi de temporaire du Centre afin d'appuyer ces fonctions et de couvrir la charge de travail attendue (A/77/732, par. 23 ; voir également par. 28 à 32 ci-dessous). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que la stratégie de transition de la MONUSCO avait commencé et que l'amendement au mémorandum d'accord signé avec le Gouvernement ougandais le 3 mars 2023 avait transféré la responsabilité de la gestion de la base des Nations Unies à Entebbe au Centre de services régional, avec en premier lieu les fonctions de représentation auprès du pays hôte. Le Comité a également été informé que les activités liées à toute réduction des effectifs de la MONUSCO étaient coordonnées de manière échelonnée dans le cadre d'un plan plus global élaboré par la Mission. **Le Comité consultatif compte que le Centre de services régional tirera pleinement parti des possibilités de réduction des coûts qui pourraient se présenter en lien avec la stratégie de transition de la MONUSCO**.

Chaîne d'approvisionnement et amélioration du concept de prestation de services

19. Le Comité consultatif rappelle que le Centre de services régional a été créé en 2010 par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, dans le but de transformer les services fournis aux missions, d'améliorer la réactivité et de répondre aux besoins des missions, et que l'indépendance opérationnelle et administrative du Centre a débuté le 1er juillet 2017 (résolution 69/307 de l'Assemblée). En ce qui concerne les services fournis par les unités hébergées du Département de l'appui opérationnel, à savoir le Centre de déploiement et de soutien avancés et la Section de l'appui centralisé aux achats, le Comité rappelle que le Centre de déploiement et de soutien avancés a été créé par l'Assemblée pour fournir des services plus agiles, plus rentables, plus transparents et plus responsables à tous les bureaux du Secrétariat (voir A/75/770), tandis que la Section de l'appui centralisé aux achats, une section de la Division des achats située à Entebbe, émarge au budget du Centre de services régional en tant qu'unité hébergée depuis l'exercice 2021/22, l'Assemblée ayant donné son accord (voir la résolution 75/294).

20. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre de déploiement et de soutien avancés jouait un rôle central dans la planification régionale, la coordination et le suivi de la fourniture d'un appui dans le contexte plus large de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement. Les progrès réalisés par le Centre s'agissant de la structure de la chaîne d'approvisionnement avaient permis d'améliorer les services d'expédition de marchandises et ainsi de mieux répondre aux besoins des missions en matière de transport de marchandises. Le Comité a également reçu des informations complémentaires sur les trois composantes du Centre de déploiement et de soutien avancés, à savoir la Cellule de l'appui aérien, le Groupe de l'appui aux mouvements et aux expéditions de marchandises et la Cellule chargée des stocks pour déploiement régional (voir également par. 46 et 47 ci-dessous). Le Comité a été informé que le Centre gérait actuellement 10 contrats mondiaux de transport de marchandises et que, du 1er juillet au 31 décembre 2022, plus de 20 entités des Nations Unies avaient eu recours à ces contrats, ce qui avait donné lieu à l'émission de plus de 400 bons de commande avec des gains de temps et

de ressources à la clé, puisque l'entité concernée n'avait pas besoin de lancer une nouvelle procédure de passation de marché et qu'elle pouvait demander des devis auprès des 10 fournisseurs présélectionnés et émettre le bon de commande peu après.

21. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Section de l'appui centralisé aux achats fournissait un appui au Centre de services régional et à d'autres clients, et que le Centre avait commencé à fournir un appui en matière d'achats aux missions lorsque la Section était devenue une unité hébergée. De plus, les rôles et responsabilités de la Section s'inscrivaient dans le cadre plus large de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement, selon laquelle la Section fournissait des solutions de gestion de la chaîne d'approvisionnement mondiale aux entités clientes du Département de l'appui opérationnel, notamment en établissant des contrats-cadres, en prêtant à chaque mission un appui en matière d'achats spécifiques et en tenant lieu de centre régional pour les services d'expédition de marchandises en travaillant en étroite collaboration avec le Centre de déploiement et de soutien avancés afin d'administrer les contrats mondiaux de transport de marchandises. Le Comité a également reçu des informations sur l'utilisation des contrats établis par la Section pour 2021 et 2022 et sur les services d'achat fournis par la Section aux principales missions clientes pendant ces deux années (voir les tableaux 1 et 2) et a été informé que la diminution de la fréquence d'utilisation constatée en 2022 était principalement due à la liquidation de la MINUAD et à la réduction des effectifs de la MONUSCO en République démocratique du Congo, ce qui s'était traduit par un recours bien moindre aux contrats de sous-traitance de services logistiques d'un montant élevé (voir également A/77/732, par. 25 et annexe IV). **Le Comité consultatif prend note du niveau d'utilisation des contrats en 2022 et de la réduction du volume des commandes entre 2021 et 2022 et compte que des informations actualisées sur l'évolution de l'utilisation des modalités contractuelles gérées par la Section de l'appui centralisé aux achats seront communiquées dans le prochain rapport budgétaire**.

Tableau 1
Utilisation des contrats établis par la Section de l'appui centralisé aux achats en 2021 et 2022

		Taux d'utilisation du montant plafond du contrat		
Année	*Nombre de contrats*	*100 % (en pourcentage de l'ensemble des contrats)*	*Plus de 75 % (en pourcentage de l'ensemble des contrats)*	*Moins de 75 % (en pourcentage de l'ensemble des contrats)*
2021	94	8,5	19	72,5
2022	111	13	24	74

Tableau 2
Services d'achat fournis par la Section de l'appui centralisé aux achats aux principales entités clientes en 2021 et 2022

	Volume des commandes en 2021		*Volume des commandes en 2022*[a]	
Entité	*Dollars É.-U.*	*Pourcentage*	*Dollars É.-U.*	*Pourcentage*
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	9 866 440	33,33	14 370 093	34,55
Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie	8 018 202	27,09	10 079 853	24,24

Entité	Volume des commandes en 2021		Volume des commandes en 2022[a]	
	Dollars É.-U.	Pourcentage	Dollars É.-U.	Pourcentage
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	3 886 972	13,13	4 795 535	11,53
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	3 258 333	11,01	2 671 299	6,42
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	2 056 308	6,95	5 891 862	14,17
Section de l'appui centralisé aux achats	1 889 944	6,38	1 311 697	3,15
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	190 075	0,64	146 474	0,35
Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	150 809	0,51	105 719	0,25
Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	127 726	0,43	–	–
Commission économique pour l'Afrique	77 500	0,26	79 228	0,19
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	64 740	0,22	9 477	0,02
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	15 089	0,05	71 516	0,17
Office des Nations Unies à Vienne	540	–	1 500	–
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	–	–	2 052 692	4,94
Total	**29 602 677**	**100,00**	**41 586 946**	**100,00**

[a] Les statistiques relatives aux achats pour 2022 n'ont pas encore été vérifiées.

22. **Le Comité consultatif compte que les rôles respectifs du Centre de déploiement et de soutien avancés et de la Section de l'appui centralisé aux achats dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement régionale et mondiale et les complémentarités entre ces deux entités seront définis plus clairement dans la proposition relative à l'amélioration du concept de prestation de services et à l'élaboration de l'architecture mondiale d'appui opérationnel du Secrétariat (voir la résolution 77/262 de l'Assemblée générale ; voir aussi A/77/7, par. VIII.49).**

Automatisation

23. En ce qui concerne l'automatisation, le Secrétaire général indique dans son rapport que le Centre de services régional continuera de recenser les possibilités d'innovation, d'amélioration, de simplification et d'automatisation des processus afin de créer des gains d'efficience et qu'il s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience d'automatisation du traitement des factures téléphoniques pour réfléchir à d'autres moyens d'étendre l'automatisation robotisée des processus dans la gamme de services Fournisseurs et la communication de l'information financière [A/77/732, par. 9 c)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'automatisation du traitement des factures téléphoniques et sur les avantages de l'automatisation robotisée des processus, notamment l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la prestation de services et la réduction de la charge de travail liée aux services supplémentaires fournis aux missions clientes. Il a été informé qu'il était prévu que le système d'automatisation robotisée soit étendu à d'autres processus dans lesquels la charge de travail administrative était importante, à savoir les gammes de services Comptabilité et information financière et Fournisseurs. **Le Comité consultatif se félicite que l'automatisation soit introduite dans d'autres processus**

métier et compte que de plus amples informations concernant les gains d'efficacité et la gestion des gammes de services correspondantes seront fournies dans les prochains rapports.

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Crédits ouverts (2021/22)*	*Dépenses (2021/22)*	*Montant alloué (2022/23)*	*Dépenses au 31 mars 2023*	*Dépenses prévues (2023/24)*	*Variation*	
						Montant	*Pourcentage*
Personnel civil	33 049,5	33 579,3	36 341,1	25 296,7	36 274,0	(67,1)	(0,2)
Dépenses opérationnelles	7 222,8	6 172,1	6 781,1	4 503,7	7 480,2	699,1	10,3
Montant brut	**40 272,3**	**39 751,4**	**43 122,2**	**29 800,4**	**43 754,2**	**632,0**	**1,5**

24. Le budget proposé, d'un montant brut de 43 742 500 dollars, fait apparaître une augmentation de 632 000 dollars (1,5 %) par rapport aux crédits de 43 122 200 dollars ouverts pour 2022/23. On trouvera à la section III du projet de budget des renseignements sur la variation entre les crédits ouverts pour 2022/23 et le montant des crédits demandés pour 2023/24.

1. Personnel civil

Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé 2022/23*	*Effectif déployé au 31 décembre 2022*	*Effectif déployé au 31 mars 2023*	*Effectif proposé 2023/24*	*Variation*
Postes					
Personnel recruté sur le plan international	133	112	119	132	(1)
Personnel recruté sur le plan national	265	239	240	263	(2)
Volontaires des Nations Unies	7	6	7	7	–
Total	**405**	**357**	**366**	**402**	**(3)**

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

25. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2023/24 s'élève à 36 274 000 dollars, ce qui représente une diminution de 0,2 % par rapport au montant alloué pour 2022/23. Cette diminution tient principalement à : a) la hausse prévue des taux de vacance de postes pour la catégorie du personnel recruté sur le plan international (de 8,0 % pour l'exercice 2022/23 à 10,4 % pour l'exercice 2023/24) et pour la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national (de 8,0 % à 10,5 %) ; b) une réduction des dépenses communes de personnel concernant le personnel recruté sur le plan international, qui passent de 92,4 % pour l'exercice budgétaire 2022/23 à 82,1 % pour l'exercice budgétaire 2023/24, compte tenu des tendances observées par le passé ; c) l'évolution du taux de change du shilling ougandais par rapport au dollar des États-Unis, qui est passé de 3 560,00 à 3 735,23 (4,9 %), ce qui a une incidence sur les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national ; d) la hausse des traitements des administrateurs recrutés

sur le plan national (24,0 %) et des agents des services généraux recrutés sur le plan national (15,1 %) ; e) l'application du taux de vacance habituel pour les postes réaffectés pendant l'exercice 2022/23, auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué (A/77/732, par. 48 et 97 à 100).

26. Concernant le personnel civil, le tableau d'effectifs proposé pour 2023/24 compte 402 postes, dont 132 membres du personnel recruté sur le plan international, 263 membres du personnel recruté sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies, compte étant tenu de la suppression de deux postes soumis à recrutement international et de cinq postes soumis à recrutement national, de la création de deux postes soumis à recrutement international et de deux postes soumis à recrutement national, ainsi que la transformation d'un poste soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement national, soit une diminution nette d'un poste soumis à recrutement international et de deux postes soumis à recrutement national. On trouvera des renseignements sur les propositions relatives au personnel à la section I.F du rapport du Secrétaire général.

Transformation

27. Dans son rapport, le Secrétaire général propose de transformer le poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2) pour en faire un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (classe A) dans le Groupe de la gestion des ressources humaines et des aptitudes, ce qui découle de la nécessité de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national et de renforcer les capacités locales pour répondre aux besoins essentiels du Centre (ibid., par. 70). **Le Comité consultatif prend note de la transformation proposée et compte que les efforts faits pour renforcer les capacités nationales se poursuivront, selon que cela est possible sur le plan opérationnel (voir également A/76/760/Add.6, par. 15)**.

Création et suppression

28. Le Secrétaire général propose de créer deux postes, à savoir un poste de logisticien(ne) (P-3) dans le Groupe de l'appui aux mouvements et aux expéditions de marchandises, qui serait créé à la suite de la suppression simultanée du poste de fonctionnaire des transports (P-3) dans la Cellule chargée des stocks pour déploiement régional, et un poste de logisticien(ne) (agent(e) du Service mobile) dans la Cellule chargée des stocks pour déploiement régional, qui serait créé à la suite de la suppression simultanée du poste de spécialiste des opérations aériennes (agent(e) du Service mobile) dans la Cellule de l'appui aérien (A/77/732, par. 86 à 89 et tableaux 16 et 17). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces propositions de modification permettraient de réorganiser et de rationaliser l'utilisation des ressources en vue d'améliorer l'efficacité des opérations du Centre de déploiement et de soutien avancés, tout comme les propositions consistant à transférer un poste de spécialiste des opérations aériennes (P-3) du Groupe de l'appui aux mouvements et aux expéditions de marchandises à la Cellule de l'appui aérien et à réaffecter un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile) pour en faire un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes dans la Cellule de l'appui aérien (voir également par. 31 ci-dessous).

29. En ce qui concerne les deux postes d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) relevant de la composante Direction exécutive et administration qu'il est proposé de créer au Bureau du Directeur à la suite de la suppression simultanée de deux postes, l'un à la MONUSCO et l'autre à la Section des services aux clients du Centre de services régional, le Comité consultatif a été informé que leurs titulaires aideraient le Centre à assurer des services

de liaison pour garantir le respect des réglementations gouvernementales. Les titulaires de ces postes joueraient également un rôle clé dans la mise en œuvre de certains aspects de l'accord avec le pays hôte, notamment en maintenant un contact régulier avec les ministères du pays hôte au sujet de questions telles que les conditions d'immigration pour le personnel recruté sur le plan international, l'importation de marchandises, la fiscalité et les plaques d'immatriculation, et fourniraient des services protocolaires aux hauts fonctionnaires des Nations Unies en visite dans le pays. Le Comité a également été informé que ces mêmes fonctions étaient jusqu'à présent exercées par plusieurs membres du personnel de la MONUSCO, que la charge de travail correspondait à deux équivalents plein temps et que, comme le Centre assumerait pleinement ces fonctions, il aurait besoin du même nombre de membres du personnel. Le Comité a également été informé qu'un poste serait supprimé à la MONUSCO et que, par conséquent, la création d'un des deux postes proposés serait sans effet sur les coûts dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix. Il est proposé de créer le deuxième poste au cours de la phase initiale de prise en charge des services de représentation actuellement assurés par la MONUSCO, parallèlement à la suppression d'un poste d'assistant(e) aux finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à la Section des services aux clients du Centre de services régional, après application du dispositif de modulation des ressources. Le Comité a également été informé que les postes qu'il était proposé de créer ne découlaient pas de l'application de ce dispositif car ils relevaient de la composante Direction exécutive et administration.

30. Le Secrétaire général propose également de supprimer cinq postes d'assistant(e) aux finances (agent(e) des services généraux recruté sur le plan national), à savoir trois postes dans le Groupe de l'appui aux clients et deux postes dans le Groupe des relations clients et de la gestion du savoir. Il indique que la proposition consistant à supprimer trois postes dans le Groupe de l'appui aux clients permettrait de redimensionner les effectifs dans la logique du dispositif de modulation des ressources ; en effet, le Groupe a atteint un niveau de maturité durable et le dispositif de prestation de services aux clients est désormais mis en œuvre dans toutes les missions clientes. Le Centre peut ainsi surveiller la dotation en effectifs correspondant à ses opérations dans ce domaine. Dans le Groupe des relations clients et de la gestion du savoir, le Secrétaire général propose de supprimer un poste d'assistant(e) aux finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) afin de réajuster les ressources dans la logique du dispositif de modulation des ressources. Il propose de redéfinir les fonctions associées au deuxième poste devant être supprimé au titre du dispositif de modulation des ressources et d'en faire un poste d'assistant(e) administratif(ve) dans le cadre de la prise en charge des fonctions de représentation. Les coûts de ce poste d'assistant(e) administratif(ve) devraient être compensés au cours de l'exercice 2024/25 par la suppression d'un poste similaire au sein de la MONUSCO, afin d'assurer la neutralité des coûts. Cette proposition implique la suppression d'un poste d'assistant(e) aux finances et la création du poste d'assistant(e) administratif(ve) au Bureau du Directeur (A/77/732, par 78 et 79 ; voir aussi par. 29 ci-dessus).

Transfert

31. Dans son rapport, le Secrétaire général propose de transférer quatre postes, comme suit :

a) *Section des avantages et des états de paie* : transférer un poste d'assistant(e) aux finances (agent(e) du Service mobile) de la gamme de services Avantages et états de paie (personnel recruté sur le plan national) à la gamme de services Indemnité pour frais d'études, et un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) du Service mobile) de la gamme de services Avantages

et états de paie (personnel recruté sur le plan national) à la gamme de services Personnel en tenue (A/77/732, tableau 8) ;

b) *Section des voyages, des demandes de remboursement et d'indemnité et de l'indemnité pour frais d'études* : transférer un poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de la gamme de services Indemnité pour frais d'études à la gamme de services Avantages et états de paie (personnel recruté sur le plan national) (ibid., tableau 10) ;

c) *Centre de déploiement et de soutien avancés* : transférer un poste de spécialiste des opérations aériennes (P-3) du Groupe de l'appui aux mouvements et aux expéditions de marchandises à la Cellule de l'appui aérien (ibid., tableau 17).

Réaffectation

32. Le Secrétaire général propose de réaffecter 10 postes, comme suit :

a) *Direction exécutive et administration* : réaffecter trois postes, à savoir un poste de juriste (P-3) qui deviendrait un poste de spécialiste de la gestion des risques et du contrôle de conformité (P-3) dans le Groupe des questions juridiques, de l'application des recommandations d'audit et de la gestion des risques, un poste d'assistant(e) aux finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) qui deviendrait un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) dans le Groupe des systèmes, de l'assurance qualité et du suivi des résultats et un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) qui deviendrait un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) dans le Groupe de la gestion des ressources humaines et des aptitudes (ibid., tableau 6) ;

b) *Section des voyages, des demandes de remboursement et d'indemnité et de l'indemnité pour frais d'études* : réaffecter un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) pour en faire deux postes d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) dans la gamme de services Indemnité pour frais d'études (ibid., tableau 10) ;

c) *Section des services financiers et du contrôle de conformité* : réaffecter un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) dans la gamme de service Fournisseurs, et deux postes d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui deviendraient des postes d'assistant(e) aux finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) dans le Groupe du contrôle interne (ibid., tableau 14) ;

d) *Centre de déploiement et de soutien avancés* : réaffecter un poste de spécialiste de la conformité technique dans le domaine de l'aviation (P-4), qui deviendrait un poste de logisticien(ne) (P-4) au Centre de déploiement et de soutien avancés, et un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile) dans la Cellule de l'appui aérien (ibid., tableau 17).

Taux de vacance

33. Dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a défini des orientations

générales en vue d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et de faire en sorte que les taux proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs (A/77/779, par. 254). On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2021/22 et 2022/23 et de ceux qui sont proposés pour 2023/24.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux approuvé 2021/22*	*Taux effectif 2021/22*	*Taux budgétisé 2022/23*	*Taux effectif au 31 décembre 2022*	*Taux effectif moyen de janv. à déc. 2022*	*Taux effectif moyen 31 mars 2023*	*Taux effectif au 31 mars 2023*	*Taux proposé 2023/24*[a]
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	11,0	12,4	8,0	15,8	11,2	11,3	10,5	10,4
Personnel recruté sur le plan national								
Administrateurs	8,0	11,1	8,0	15,8	13,5	13,2	10,5	10,5
Agents des services généraux	8,0	14,3	8,0	8,8	7,9	8,8	9,2	7,9
Volontaires des Nations Unies								
Personnel recruté sur le plan international	–	16,7	–	16,7	16,7	16,7	–	16,7
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–	–	–	–	–

[a] Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022 (A/77/732, par. 92).

34. Le Comité consultatif note que les taux de vacance proposés pour 2023/24 concernant les postes d'agent(e) des services généraux soumis à recrutement international et national correspondent aux taux de vacance effectivement constatés au cours de la période allant de janvier à décembre 2022. Pour toutes les autres catégories à l'exception des administrateurs recrutés sur le plan national, les taux proposés diffèrent toutefois des taux de vacance moyens enregistrés au cours de l'exercice 2022/23 (au 31 mars 2023). **Le Comité consultatif prend note des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Néanmoins, il faut continuer de veiller à ce que les taux de vacance proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, des informations actualisées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et une justification claire devrait être systématiquement donnée dans les projets de budget et documents connexes, de même que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible**. Le Comité consultatif revient sur la question des taux de vacance dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Postes vacants

35. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 49 postes (1 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 5 SM, 26 GN et 4 AN) étaient vacants au 9 mars 2023 et

qu'aucun ne l'était depuis deux ans ou plus. Le Comité a également été informé que des candidats avaient été sélectionnés pour cinq postes et que la procédure d'entrée en fonctions était en cours ; que la procédure de recrutement avait été lancée pour 24 postes et était plus ou moins avancée selon les cas ; que des membres du personnel conservaient un droit sur sept postes et étaient censés les récupérer lorsque leur affectation provisoire toucherait à sa fin ; qu'il était proposé de supprimer cinq postes et d'en transformer un en poste soumis à recrutement national pendant l'exercice 2023/24. Le Comité rappelle qu'il a été informé que le Centre continuait de créer des listes d'aptitude afin d'accélérer le recrutement et de pourvoir les postes et emplois vacants dans les meilleurs délais (A/76/760/Add.6, par. 22). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises au Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (résolution 76/274, par. 33). Il compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget**.

Indemnité de fonctions

36. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 17 mars 2023, neuf membres du personnel recevaient une indemnité de fonctions. Le Comité note que six d'entre eux la recevaient depuis au moins un an et qu'il s'agissait des titulaires des postes suivants : un poste de directeur(trice) adjoint(e) (D-1), depuis novembre 2021, un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4), depuis août 2021, un poste de spécialiste des finances (agent(e) du Service mobile), depuis octobre 2021, un poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux), depuis janvier 2022. Le Comité a été informé que la principale raison justifiant les indemnités de fonctions était l'affectation provisoire d'un membre du personnel du Centre de services régional à d'autres entités, ce qui supposait de remplacer ce fonctionnaire temporairement, de reclasser un poste et de verser une indemnité de fonctions jusqu'à ce que le recrutement soit terminé.

Questions diverses

37. Le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution 72/286 de l'Assemblée générale, le Centre a pris toutes les mesures nécessaires pour que les agents des services généraux remplissant les conditions requises puissent bénéficier d'un engagement continu (A/77/732, par. 30). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le dernier exercice de ce type avait été lancé le 15 février 2023 et qu'il devrait être achevé au cours du dernier trimestre 2023. Le Comité formule d'autres commentaires et observations concernant les ressources humaines dans ses rapports sur la question (voir A/76/733 et A/77/728).

38. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

2. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Crédits ouverts (2021/22)	Dépenses (2021/22) (1)	Montant alloué (2022/23) (2)	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues (2023/24) (3)	Variation Montant (4) = (3) - (2)	Variation Pourcentage (5) = (4)/(2)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	2,4	6,8	80,5	0,2	85,2	4,7	5,8
Voyages officiels	238,2	80,3	215,9	116,4	248,8	32,9	15,2
Installations et infrastructures	2 169,7	1 657,5	2 249,2	1 135,2	2 157,4	(91,8)	(4,1)
Transports terrestres	102,1	88,7	92,0	53,0	93,1	1,1	1,2
Opérations aériennes	–	–	–	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–	–	–
Communications et informatique	4 146,9	3 983,3	3 604,7	3 040,3	4 330,5	725,8	20,1
Santé	108,4	10,4	106,9	–	99,1	(7,8)	(7,3)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	455,1	345,1	431,9	158,6	466,1	34,2	7,9
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
Total	**7 222,8**	**6 172,1**	**6 781,1**	**4 503,7**	**7 480,2**	**699,1**	**10,3**

39. Le montant proposé pour l'exercice 2023/24 s'établit à 7 480 200 dollars et représente une augmentation de 699 100 dollars (10,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2022/23, qui s'explique principalement par : a) une augmentation des dépenses prévues aux rubriques Communications et informatique, Fournitures, services et matériel divers, Voyages officiels, Transports terrestres et Consultants et services de consultants ; c) une diminution des dépenses prévues aux rubriques Installations et infrastructures et Santé (voir A/77/732, sect. II et III).

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

Communications et informatique

40. Le montant proposé pour les communications et l'informatique (4 330 500 dollars) fait apparaître une augmentation de 725 800 dollars (20,1 %) par rapport à l'exercice 2022/23, qui s'explique principalement par : a) le rétablissement de services de connectivité Internet dédiés qui avaient été interrompus pendant la pandémie de COVID-19 (599 900 dollars) ; b) les services d'informatique en nuage destinés à assurer le stockage et la sécurité des données du centre technologique et la disponibilité des systèmes (217 900 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par la non-reconduction de l'accord financier avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) concernant les services d'appui informatique (ibid., par. 49 et 104). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre de services régional avait tiré d'importants enseignements des périodes de confinements imposées dans le contexte de la COVID-19, lorsque les bureaux étaient fermés et que la présence réduite du personnel à la Base d'appui d'Entebbe avait entraîné une sous-utilisation des capacités Internet. Les activités avaient repris en présentiel à la Base, et notamment au Centre de services régional, en juillet 2022, et la présence accrue du personnel avait entraîné un besoin

urgent de capacités Internet supplémentaires. Le Centre avait donc dû rétablir des services Internet à haut débit pour répondre à la demande, et il avait réaffecté des ressources d'un montant maximum de 600 000 dollars pour pouvoir proposer une bande passante suffisamment large. Cette augmentation avait été partiellement compensée par des dépenses moins élevées que prévu au titre du matériel informatique pendant l'exercice en cours.

41. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il est possible de réaliser des gains d'efficience supplémentaires en réaffectant des ressources dans la rubrique Communications et informatique et recommande que l'augmentation des ressources demandées au titre de cette rubrique (725 800 dollars) soit réduite de 10 % (72 600 dollars). Il estime également que, compte tenu des enseignements tirés, une solution commune et modulable pour la prestation de services Internet pourrait être envisagée, à titre de mesure d'efficacité, pour l'ensemble de la Base d'appui d'Entebbe, et qu'une formule de partage des coûts pourrait être appliquée.**

Fournitures, services et matériel divers

42. Le montant des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers se monte à 466 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 34 200 dollars (7,9 %) par rapport à 2022/23. Cette augmentation tient essentiellement : a) aux demandes de formation supplémentaires émanant du Service régional des technologies, dans les domaines de la gouvernance informatique, de la cybersécurité et de la gestion des risques, et du Centre de déploiement et de soutien avancés, dans les domaines de la gestion des transports aériens et du transport maritime, de la chaîne d'approvisionnement, de l'analyse des données et du transport de marchandises dangereuses ; b) à la hausse des acquisitions au titre des installations et des infrastructures entraînant des frais de transport supplémentaires. Elle est partiellement compensée par une diminution des dépenses liée au changement de modalités de formation linguistique du personnel, les cours de français étant désormais assurés par des consultants au lieu de vacataires, ainsi que par une baisse du nombre de vacataires recrutés pour répondre à d'autres besoins temporaires. Le Comité consultatif note que, pour l'exercice 2021/22, le montant des dépenses s'élevait à 345 100 dollars alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 455 100 dollars, et que les dépenses au 31 janvier 2023 se chiffraient à 162 700 dollars alors que les crédits ouverts pour l'exercice en cours étaient de 431 900 dollars. **Compte tenu du niveau des dépenses engagées durant l'exercice en cours et l'exercice précédent, le Comité recommande de ne pas augmenter de 34 200 dollars le montant alloué pour les fournitures, services et matériel divers**.

Installations et infrastructures

43. Le montant des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures se monte à 2 157 400 dollars et fait apparaître une diminution de 91 800 dollars (4,1 %) par rapport à 2022/23. Cette diminution s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants : a) l'augmentation des dépenses prévues pour l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique (116 500 dollars, soit 1 553,3 %) ; les travaux de construction, de transformation et de rénovation et les gros travaux d'entretien (42 300 dollars, soit 89,2 %) ; l'achat de matériel de sûreté et de sécurité (95 800 dollars) ; et les carburants et lubrifiants (78 300 dollars, soit 35,0 %) ; b) compensée par une réduction des dépenses prévues au titre des services d'entretien (340 500 dollars, soit 40,7 %) ; des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets (49 500 dollars, soit 15,0 %) ; de la papeterie et des fournitures de bureau (36 100 dollars, soit 22,6 %).

Carburant

44. En ce qui concerne le carburant, le Comité consultatif note, d'après le complément d'information qu'il a reçu, qu'un montant total de 331 904 dollars est inscrit dans le projet de budget au titre de deux catégories de dépenses, ce qui représente une augmentation de 71 273 dollars, laquelle tient principalement à la hausse des prix moyens par rapport aux prix retenus dans le budget approuvé pour 2022/23, comme suit : a) 1,1495 dollar par litre pour le carburant destiné aux groupes électrogènes au titre des installations et infrastructures, contre 0,788 dollar par litre pendant l'exercice précédent ; b) 1,1495 dollar par litre pour le carburant destiné aux véhicules au titre des transports terrestres, contre 0,788 dollar par litre pendant l'exercice précédent. Le Comité note également que le volume de combustible diesel prévu au titre des installations et infrastructures pour 2023/24 se monte à 250 000 litres, ce qui représente une diminution de 20 000 litres (7,4 %), par rapport aux 270 000 litres approuvés pour 2022/23. En ce qui concerne les dépenses proposées pour les carburants et lubrifiants au titre des transports terrestres, le montant de 30 200 dollars demandé fait apparaître une diminution de 7 000 dollars (18,8 %) par rapport à 2022/23. S'agissant des transports terrestres, le volume de carburant prévu au budget pour 2023/24 se monte à 25 000 litres, ce qui représente une diminution de 20 000 litres (44,4 %), par rapport aux 45 000 litres approuvés pour 2022/23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre avait analysé l'utilisation habituelle du carburant destiné aux générateurs et aux véhicules et que, comme l'utilisation effective était inférieure au volume approuvé, le Centre avait révisé le volume de carburant prévu en fonction des niveaux d'utilisation habituels. Le Comité consultatif revient sur la question des carburants et lubrifiants dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

45. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 41 et 42 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Installations de stockage et partage des locaux avec la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

46. En réponse à ses questions concernant les installations de stockage du Centre de services régional, il a été indiqué au Comité consultatif que le Centre de déploiement et de soutien avancés partageait actuellement les espaces de stockage de la Base d'appui d'Entebbe avec trois missions, à savoir la MONUSCO, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, afin d'entreposer du matériel qui relevait des stocks pour déploiement régional. Le Comité a été informé qu'à la suite de la création du Centre de déploiement et de soutien avancés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/294, l'Administration achevait actuellement la phase de transition, qui consistait notamment à recenser les articles propres à figurer dans les stocks pour déploiement régional, que la première livraison de blocs sanitaires pour déploiement régional avait été reçue à Entebbe en septembre 2022 et que les articles qui seraient prépositionnés dans les stocks de déploiement régional et qui avaient déjà été acquis dans le cadre d'un projet pilote comprenaient des blocs sanitaires, des équipements de protection individuelle, des accessoires d'uniforme réglementaires de l'ONU, des bâtiments préfabriqués et des fournitures pour la défense des périmètres.

47. Le Comité consultatif a été informé qu'il faudrait plus d'espace pour que les stocks pour déploiement régional soient pleinement opérationnels et que le Centre travaillait actuellement avec le Gouvernement hôte et la MONUSCO pour obtenir un espace de stockage et d'entreposage dédié. De plus, comme l'espace d'entreposage des stocks pour déploiement régional était actuellement situé dans des locaux partagés avec la MONUSCO, la transition potentielle des entrepôts de la MONUSCO dépendait des modalités de transition des opérations de celle-ci. Le Comité a été informé que l'entreposage des stocks pour déploiement régional dans le cadre de la plateforme logistique de la MONUSCO avait permis des gains d'efficacité mais qu'un espace dédié était envisagé à long terme pour que les stocks pour déploiement régional soient plus robustes et plus durables à moyen et long terme. **Le Comité consultatif note qu'un espace dédié est envisagé à long terme pour que les stocks pour déploiement régional soient plus robustes et plus durables à moyen et long terme, compte tenu de l'augmentation des besoins dans ce domaine, et compte que le Centre de services régional tirera pleinement parti des possibilités offertes par la transition de la MONUSCO**.

Unités hébergées

48. Des informations sur les unités hébergées au Centre de services régional figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/77/732, par. 12, 64 et 85 et tableaux 16 et 17). En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la politique relative aux unités hébergées était en cours d'élaboration et que le projet de politique avait été établi par la Division des finances des missions, notamment pour ce qui était des unités existantes. Le Comité a été informé que la politique couvrait à la fois la Base logistique des Nations Unies à Brindisi et les unités hébergées au Centre de services régional et que des consultations étaient en cours avec diverses parties prenantes, y compris le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, et que la politique devrait être achevée lors de la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Il a également informé que le retard était dû à la nécessité de consulter pleinement toutes les entités et de mettre en place une politique cohérente selon laquelle les futures unités hébergées pourraient être budgétisées et approuvées de manière transparente. **Le Comité consultatif note les progrès accomplis dans l'élaboration de la politique relative aux unités hébergées et compte que la désignation des unités hébergées et leurs rapports hiérarchiques seront fondés sur des critères clairs, appliqués de manière cohérente au Siège et dans les centres de soutien (voir également A/76/760/Add.6, par. 35)**.

Équilibre entre les genres et représentation géographique

49. Selon les informations fournies au Comité consultatif en réponse à ses questions, au 31 janvier 2023, on comptait 369 membres du personnel, à savoir 208 femmes (56 %) et 161 hommes (44 %), contre 192 femmes (53,6 %) et 166 hommes (46,4 %) pour l'exercice 2021/22. Le Comité prend note de l'état général de la représentation des genres par rapport à l'exercice précédent, de la nécessité de recruter davantage de femmes dans les catégories des administrateurs et administratrices (P-4 et P-3) et du Service mobile (FS-6), ainsi que du ratio femmes-hommes (43 % contre 57 %) dans la catégorie du personnel recruté sur le plan international.

50. En ce qui concerne la représentation géographique, le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que sur les 120 fonctionnaires occupant des postes soumis à recrutement international au 31 janvier 2023, 62 (soit 52 %) étaient originaires d'États d'Afrique, 24 (soit 20 %) d'États d'Asie et du Pacifique, 19 (soit 16 %) d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 10 (soit 8 %) d'États d'Europe orientale et 5

(soit 4 %) d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a également été informé que, bien que le Centre ne compte aucun poste soumis au principe de la répartition géographique, les mesures prises pour renforcer la diversité géographique avaient permis d'améliorer quelque peu la représentation géographique des États d'Europe orientale, des États d'Amérique latine et des Caraïbes et des États d'Europe occidentale et autres États. Le Comité a été informé que la représentation élevée et constante du personnel originaire des États d'Afrique était principalement due aux emplois transférés depuis les missions clientes au Centre lors de la création de celui-ci. **Le Comité consultatif prend acte des mesures prises pour parvenir à une représentation équilibrée des genres au Centre de services régional et compte que le Centre poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation géographique et fera le point sur la question dans les prochains rapports**. Le Comité consultatif revient sur la question de l'équilibre entre les genres et de la représentation géographique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Multilinguisme

51. Le Secrétaire général indique que le Centre continuera d'intégrer le multilinguisme dans ses opérations et qu'il accorde de l'importance au renforcement des compétences linguistiques de son personnel dans les six langues officielles de l'Organisation. Il indique que le Centre a déjà réalisé des progrès considérables en matière de développement des compétences linguistiques de son personnel en français et que, sur la base des besoins opérationnels et à la demande des clients, il intégrera le multilinguisme dans sa prestation de services et établira ainsi un lien direct entre l'exécution de son mandat et le multilinguisme, notamment en comblant les lacunes linguistiques des membres de son personnel occupant des postes exigeant la maîtrise d'une langue autre que l'anglais (A/77/732, par. 9 et section V.B). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les compétences linguistiques du personnel et a été informé qu'une enquête menée en 2020 avait révélé que 91 membres du personnel du Centre de services régional avaient une bonne connaissance d'au moins une des langues officielles de l'Organisation, tandis que 384 membres du personnel parlaient couramment d'autres langues (voir tableau 3). Le Comité a également été informé que le Centre avait pris des mesures en faveur de l'acquisition de compétences en arabe et en français, à savoir les deux principales langues officielles dans les pays où opéraient ses missions clientes, et qu'il envisageait de proposer de nouvelles formations linguistiques dans d'autres langues de l'Organisation afin de renforcer le multilinguisme. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par le Centre de services régional pour renforcer les capacités linguistiques, réaffirme que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale et, dans ce contexte, compte que le Centre poursuivra ses efforts pour développer les compétences linguistiques de son personnel afin d'améliorer le service aux clients et de répondre aux besoins de ceux-ci [voir A/76/760/Add.6, par. 11 b)]**.

Tableau 3
Compétences linguistiques du personnel du Centre de services régional d'Entebbe

Langue	*Courant*	*Confiant*
Anglais	305	31
Français	57	46
Arabe	14	5
Espagnol	6	9

Langue	*Courant*	*Confiant*
Russe	2	–
Total	**384**	**91**

Gestion des risques

52. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le Centre avait récemment procédé à une estimation des risques, en décembre 2022, et qu'il avait mis à jour son inventaire des risques. Il était ressorti de cette estimation que 15 risques pouvaient entraver la réalisation des objectifs du Centre : six risques opérationnels, un risque de gestion, quatre risques stratégiques, deux risques financiers et deux risques liés à la fraude et à la corruption. Lors de l'évaluation des répercussions potentielles, les risques recensés avaient été classés comme suit : 2 risques de niveau très élevé, 1 risque de niveau élevé et 12 risques de niveau moyen. Le Comité a également été informé de la nature des trois principaux risques, à savoir une forte rotation du personnel (niveau très élevé), la liquidation de missions (niveau très élevé) et l'incapacité à recenser d'éventuelles erreurs de calcul des avantages et prestations et à y remédier efficacement (niveau élevé), ainsi que des mesures d'atténuation et des mesures visant à assurer la continuité des opérations qui avaient été prises dans ces domaines. Le Comité examine des questions connexes dans son rapport sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/77/802).

VI. Conclusion

53. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, dont le montant sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours qui sont clientes du Centre, sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/77/612). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 520 900 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, ainsi que le montant de 102 300 dollars correspondant aux autres produits et ajustements, à savoir 53 400 dollars pour les produits des placements et produits divers et 48 900 dollars pour l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, soient portés au crédit des États Membres**.

54. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/77/732). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 106 800 dollars et ramenées de 43 754 200 dollars à 43 647 400 dollars. Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale :**

a) ouvre des crédits de 43 647 400 dollars aux fins du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

b) répartisse le montant visé à l'alinéa a) entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours qui sont clientes du Centre, en fonction du budget-programme de 2024 ;

c) prenne en considération le montant des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 afin que la part des missions politiques spéciales clientes du Centre corresponde aux ressources nécessaires au financement de celui-ci pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.